

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1

MOTION

Luxembourg, le 13 juillet 2017
Groupe politique CSV
N. Lawrent Novas
PL Nº 7093

La Chambre des Députés,

Considérant que le Luxembourg a une capacité d'innovation importante et se montre prêt à prendre certains risques lorsque les enjeux sont importants,

Considérant que l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace extra-atmosphérique représentent un tel enjeu et qu'il importe de positionner le Luxembourg en tant que pôle et précurseur européen de l'exploration et de l'utilisation des ressources spatiales,

Considérant que cet enjeu nécessite l'établissement d'un cadre juridique quant à la propriété des ressources de valeur dans l'espace et la réglementation de l'agrément et de la surveillance des missions d'exploration et d'utilisation des ressources de l'espace,

Considérant qu'au-delà du cadre juridique national, l'établissement d'un cadre normatif international concernant l'exploitation des ressources de l'espace extra-atmosphérique à travers des accords bilatéraux et multilatéraux est indispensable, notamment face aux insécurités juridiques actuellement persistantes liées à l'interprétation du Traité sur l'Espace de 1967, pour atteindre l'objectif de sécurité juridique quant à la propriété des ressources spatiales de valeur et le développement économique à long terme,

Considérant que le consensus politique et un large soutien par la société civile, le monde académique et de la recherche ainsi que les milieux d'affaires sont essentiels pour l'appui de ce projet inscrit dans la durée,

Considérant qu'un soutien à long terme nécessite de la part du Gouvernement une transparence quant aux mesures à prendre ainsi qu'une collaboration avec la Chambre des députés et les divers acteurs,

Considérant que le Grand-Duché en tant que *First Mover européen* aura l'opportunité d'établir un vrai *cluster* au Luxembourg dans le domaine de l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace, attirant des entrepreneurs, investisseurs et scientifiques,

Considérant que cette initiative représente donc aussi une grande opportunité pour l'Université du Luxembourg,

Considérant qu'en matière environnementale, il convient de tenir compte de la pollution de l'espace extra-atmosphérique en raison des activités d'extraction ainsi que de la pollution de la Terre en raison de la présence de telles ressources et de leur exploitation,

Invite le Gouvernement

à continuer des négociations au sein des organisations/commissions/comités internationaux afin d'adopter un cadre normatif multilatéral dans les meilleurs délais, situé auprès de l'ONU ou d'une autre organisation internationale tel que l'OCDE, et résultant idéalement dans une adaptation du Traité sur l'Espace de 1967,

à conclure, parallèlement aux négociations multilatérales, des accords bilatéraux avec les Etats majeurs actifs dans le domaine de l'exploitation et de l'utilisation des ressources spatiales, tels que les Etats-Unis, le Japon, la Russie, la Chine, etc.,

à développer un plan directeur (« Master Plan »), dans le délai d'une année après l'entrée en vigueur de la loi sur l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace, contenant en outre les objectifs pour les années à venir, les mesures supplémentaires à prendre, les éventuelles adaptations législatives, les dispositifs à la formation, à la recherche, etc.,

à présenter à la Chambre des députés un plan financier (« Business Plan ») considérant les dépenses de l'Etat luxembourgeois dans le domaine de l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace,

à informer la Chambre des députés sur les études commandées par le Gouvernement, à savoir les études « ESA technical evaluation », « Value chain in space resources and the possible niches for Luxembourg » et « Value Chain in the Space Cluster as a business accelerator », afin de discuter et de déterminer les amendements éventuels à la loi sur l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace,

à continuer l'intégration de l'Université du Luxembourg et des centres de recherche dans le domaine de l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace,

à prendre en considération l'impact environnemental de l'exploration et de l'utilisation des ressources spatiales,

à mettre en place une politique d'investissement socialement responsable portant sur les normes et conventions internationales signées et ratifiées par le Grand-Duché de Luxembourg desquelles découlent des obligations sociales et éthiques et couvrant les domaines de l'environnement, de la responsabilité sociale et solidaire ainsi que de la responsabilité institutionnelle,

à tenir au courant la Chambre des députés sur toutes les évolutions dans le domaine de l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace et à l'impliquer dans les décisions majeures du Gouvernement.

LMOSAR

C. WISELER

M. Spautz

D ADEHH

E. EI CHER

20 - AMM

Lawat Lame